

### ***La Licence de Pilote d'Avion Leger (LAPL)***

Permet de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaire.

Les conditions à remplir :

Pour passer les épreuves un candidat doit avoir un certificat médical valide, et être présenté par son organisme de formation à 17 ans révolus

Il doit en outre avoir au minimum l'expérience suivante :

Au moins 30 heures de vol d'instruction dont 15 heures d'instruction au vol en double commande et 6 heures de vol en solo supervisé, dont un minimum de 3 heures de vol en campagne en solo avec au moins 1 vol en campagne d'un minimum de 150 km (80 NM), au cours duquel 1 atterrissage avec arrêt complet sera effectué sur un aérodrome autre que l'aérodrome de départ. L'emport de passagers pourra être autorisé après 10 heures de vol supplémentaire.

(Source FFA)